

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, tenue le 8 avril 2020 à 19h30, à la salle de l'hôtel de Ville, 871, Chemin Diotte, Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

Sont présentes par téléconférence; Mme Lyne Martel, Mme Kim Elbilia, **sont présents physiquement;** Mme Anne-Marie Lareau, M. André Cyr, Mme Mélanie Lampron et M. André Benoit formant quorum sous la présidence du maire M. Luc Diotte.

Est aussi présente : La directrice générale Mme Gisèle Lépine Pilote. La séance est ouverte par le maire, M. Luc Diotte.

3365-20-04-01 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron de procéder à la constatation de la régularité de la séance.

ADOPTÉE

3366-20-04-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Madame la conseillère Anne-Marie Lareau d'approuver l'ordre du jour suivant,

MOMENT DE REFLEXION

- 1- Ouverture de l'assemblée.
- 2.1- Approbation de l'ordre du jour.
- 2.2- Séance à huis clos- Résolution
- 3- Période de questions portant uniquement sur l'ordre du jour présenté
- 4.1- Adoption du procès-verbal de l'assemblée 14 janvier 2020
- 4.2- Adoption du procès-verbal de l'assemblée 11 février 2020
- 4.3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée 10 mars 2020

5.0- TRÉSORERIE :

- 5.1- Liste des comptes à payer au 31 mars 2020
- 5.2- Liste des chèques et paiements ACCESD du 1er au 31 mars 2020 à être entérinés
- 5.3- Registre des salaires versés du 2 AU 30 mars 2020
- 5.4- MAMH_ Programmes fiscaux- Dotation du Fonds spécial- 6 572.00\$
- 5.5- Sûreté du Québec- Services 2020- 79 222.00\$- Autorisation paiement 2 échéances
- 5.6- Loisirs Laurentides- Renouvellement adhésion 2020- 2021-80.48\$ taxes incluses
- 5.7- CDC Hautes-Laurentides- Renouvellement adhésion 100.00\$

6.0- ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- 6.1- Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens- Règlement d'application vs les municipalités du Québec- Fiche enregistrement
- 6.2- Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés- Récipiendaire Madame Agathe Chénier- Annulé
- 6.3- FQM- Élus municipaux- Demande d'admissibilité au Programme canadien d'urgence
- 6.4- Maison de l'arbre- Demande de soutien financier vs crise sociale en lien avec le COVID-19

7.0- TRAVAUX PUBLICS :

- 7.1- MTQ- Programme d'aide à la voirie locale- Résolution pour chemin Constantineau
- 7.2- MTQ- Chemin du Village- Renouvellement contrat pour 2020-2021-2022

08- LOISIRS ET CULTURE :

- 8.1- Voyages et forfaits annulés- Résolution pour le maintien du remboursement intégral pour services non rendus
- 8.2- Comité historique- Lancement concours pour nom et recherche de photos -Report

9.0- URBANISME ET ENVIRONNEMENT :

- 9.1- Municipalité de Kiamika- Demande d'entente de service pour personne ressource en urbanisme
- 9.2- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs- Résolution d'engagement de travaux finalisés

10- RÉGIES- COMITÉS ET SÉCURITÉ CIVILE ET PUBLIQUE :

- 10.1- RIDL- Maintien des services essentiels et fermeture de l'écocentre

11- Période de questions.

12- Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

3367-20-04-2.2- SÉANCE À HUIS CLOS- RÉOLUTION

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence ou en personnes physiquement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Kim Elbilia, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel et résolu unanimement : « Que le conseil de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence ou en personnes physiquement.

ADOPTÉE

3368-20-04-4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2020

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé par Madame la conseillère Anne-Marie Lareau d'approuver le procès-verbal de l'assemblée du 14 janvier 2020 du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

ADOPTÉE

3369-20-04-4.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 11 FÉVRIER 2020

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé Monsieur le conseiller André Benoit d'approuver le procès-verbal de l'assemblée du 11 février 2020 du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

ADOPTÉE

3370-20-04-4.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 10 MARS 2020

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé par Madame la conseillère Anne-Marie Lareau d'approuver le procès-verbal de l'assemblée du 14 janvier 2020 du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

ADOPTÉE

3371-20-04-5.1- LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31 MARS 2020

Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé par Madame la conseillère Kim Elbilia d'approuver la liste des comptes ci-dessous énumérés et d'autoriser la directrice générale de la municipalité d'effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit

ADMINISTRATION		
Petite caisse	23,90 \$	
Luc Diotte	351,39 \$	
Pierrette Léonard	108,00 \$	
Dépanneur Lac-des-Iles	60,31 \$	
Papeterie des H-Rivières	320,70 \$	
L'Arthographe	178,21 \$	
Roger Rancourt avocat	705,99 \$	
FQM	143,72 \$	
Énergie et Ressources Naturelles	8,00 \$	
Impr.Papineauville	28,36 \$	
VISA	72,96 \$	2 001,54 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE		
Carrefour Industriel	161,33 \$	
Rona	95,81 \$	
Rona	(49,48 \$)	207,66 \$
VOIRIE (courant)		
Dépanneur Lac-des-Iles	557,42 \$	
Carrefour Industriel	143,61 \$	
Nettoyeur Meilleur	25,58 \$	
V. Meilleur	684,85 \$	
DÉNEIGEMENT		
Équipements Lourds Papineau	208,73 \$	
Carrefour Industriel	19,07 \$	
Location L.A. Pelletier	2 935,59 \$	
GARAGE		
Métal Gosselin	41,02 \$	
Carrefour Industriel	222,92 \$	
Mont-Laurier Propane	43,12 \$	4 881,91 \$
LOISIR & CULTURE		
PATINOIRE		
Plomberie du Boulevard	60,67 \$	
Sport Motorisé Honda	112,45 \$	
CABANE PÊCHE		
Remorques M & M	304,33 \$	
Métal Gosselin	496,23 \$	
MESURES D'URGENCE		
VISA	109,59 \$	
Rona	76,27 \$	
Home Hardware	27,22 \$	
Carrefour Industriel	111,82 \$	
ENFOUISSEMENT		
RIDL	450,00 \$	
BIBLIO		
Papeterie des H-Rivières	502,99 \$	2 251,57 \$
AQUEDUC		
Serv Env. Lussier	1 506,17 \$	1 647,59 \$
Groupe Environnex	141,42 \$	
TOTAL DES COMPTES À PAYER :		10 990,27 \$

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la précédente résolution.

_____.
Gisèle Lépine Pilotte

ADOPTÉE

3372-20-04-5.2- LISTE DES CHÈQUES ET PAIEMENTS ACCESD DU 1ER AU 31 MARS 2020 À ÊTRE ENTÉRINÉS

Madame la conseillère Kim Elbilia propose, appuyé par Madame la conseillère Anne-Marie Lareau, d'approuver la liste des chèques et paiements ACCÈSD à être entérinés du 1er au 31 mars 2020

C2000054	CONSTELLA	542.68
C2000055	DUFRESNE HEBERT COMEAU AVOCATS	247.20
C2000056	SYND. DES TRAVAILLEURS(EUSES) LIEVRE SUD	613.05
C2000091 à C2000116 : Liste des comptes à payer au 29 février 2020		14 189.10\$
C2000086	MRC D'ANTOINE-LABELLE	295.00
C2000087	DWB CONSULTANTS	4 759.97
C2000088	VILLE DE MONT-LAURIER	38 658.44
C2000089	DUFRESNE HEBERT COMEAU AVOCATS	972.56
L2000009	AGENCE DES DOUANES & DU REVENU DU CANADA	3 996.76
L2000010	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	10 461.44
L2000011	TÉLÉBEC LTÉE	126.56
L2000012	TÉLÉBEC LTÉE	596.01
L2000013	HYDRO-QUÉBEC	262.55
L2000014	HYDRO QUÉBEC	391.56
L2000015	REGIE INTER. DECHETS DE LA LIEVRE	27 119.00
L2000016	TÉLÉBEC LTÉE	727.89
L2000017	HYDRO-QUÉBEC	2 916.11
GRAND TOTAL		106 875.88

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la précédente résolution.

_____.
Gisèle Lépine Pilotte

ADOPTÉE

3373-20-04-5.3- REGISTRE DES SALAIRES VERSÉS DU 2 AU 30 MARS 2020

Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé Madame la conseillère Anne-Marie Lareau d'approuver registre des salaires à être entérinés du 2 au 30 mars 2020

D2000011	2020/03/02	5 882.80	Dépôt direct - salaires
D2000012	2020/03/02	4 376.96	Dépôt direct - salaires
D2000013	2020/03/09	6 252.83	Dépôt direct - salaires
D2000014	2020/03/16	5 048.03	Dépôt direct - salaires
D2000015	2020/03/23	4 656.86	Dépôt direct - salaires
D2000016	2020/03/30	4 664.99	Dépôt direct - salaires
Nombre de chèques émis		6	30 882.47

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la précédente résolution.

_____.
Gisèle Lépine Pilotte

ADOPTÉE

ITEM 20-04-5.4- MAMH- PROGRAMMES FISCAUX- DOTATION DU FONDS SPÉCIAL- 6 572.00\$

La directrice générale fait état de la réception d'un montant de 6 572.00\$ en provenance du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour compensation de la taxe de vente provinciale.

3374-20-04-5.5 SURETÉ DU QUÉBEC- QUOTE-PARTS 2020-AUTORISATION PAIEMENT 2 ÉCHÉANCES

Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé par Madame la conseillère Kim Elbilia que la directrice générale soit autorisée à faire les versements représentant 50% de la quote-part 2020 pour les services de la Sûreté du Québec au montant de 79 222.00\$ et ce, aux dates d'échéances fixées;

30 juin 2020- 39 611.00\$ 31 octobre 2020- 39 611.00\$

ADOPTÉE

3375-20-04-5.6 LOISIRS LAURENTIDES- ADHÉSION 2020 -2021- 80.48\$ TAXES INCLUSES

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles autorise la directrice générale à procéder au renouvellement de l'adhésion 2019-2020 à Loisirs Laurentides ainsi qu'au paiement de la facture.

ADOPTÉE

3376-20-04-5.7 CDH HAUTES-LAURENTIDES – RENOUELEMENT ADHÉSION 2020 100.00\$ TAXES INCLUSES

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles autorise la directrice générale à procéder au renouvellement de l'adhésion 2020 ainsi qu'au paiement de la facture.

ADOPTÉE

3377-20-04-6.4 MAISON DE L'ARBRE- DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER VS CRISE SOCIALE EN LIEN AVEC LE COVID-19

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles autorise la directrice générale à procéder à l'émission d'un chèque au montant de 200.00\$ pour aider cet organisme à passer au travers de la pandémie.

ADOPTÉE

3378-20-04-7.1 DÉPUTÉE DE LABELLE- MME CHANTAL JEANNOTTE- PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION- DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Cyr que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles demande une subvention pour des travaux au montant de 50 000.00\$ à être exécutés sur le chemin Constantineau qui relève entièrement de la compétence de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles

ADOPTÉE

3379-20-04-7.2- MTQ- DÉNEIGEMENT CHEMIN DU VILLAGE 1.4 KM- 2020-2021- RENOUELEMENT DE CONTRAT

Madame la conseillère Lyne Martel propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Cyr que la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles accepte l'offre présentée par le Ministère des Transports du Québec de prendre en charge le déneigement du chemin du Village et d'y mettre en application les méthodes appliquées à une écoroute d'hiver pour les saisons 2020-2021 et la directrice générale Madame Gisèle Lépine Pilotte est autorisée par la présente à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles la dite entente pour un montant annuel de 10 922.00\$. Et qu'à la satisfaction des deux parties, cette entente pourra être renouvelée pour deux années subséquentes.

ADOPTÉE

3380-20-04-8.1 VOYAGES ET FORFAITS ANNULÉS- RESOLUTION POUR LE MAINTIEN DU REMBOURSEMENT INTEGRAL POUR SERVICES NON RENDUS

Attendu que la situation actuelle dû à la Covid-19 pousse le gouvernement à annuler tout voyage non essentiel à l'extérieur du Canada

Attendu que des centaines de milliers de voyageurs québécois avaient acheté des forfaits voyages, des vols, des croisières, ainsi que des services touristiques.

Attendu que depuis le 9 mars 2020, date de tombé de l'avertissement officiel de l'Agence de la santé publique du Canada, les transporteurs, entreprises aériennes et de services de voyage annulent les vols et les services les uns après les autres.

Attendu que la loi au Québec est claire, un voyage, un bien ou un service qui ne peut être livré se doit d'être rembourser.

Attendu que les voyageurs sont actuellement pris en otage par les compagnies aériennes et agences de voyage qui refusent de façon systématique les remboursements monétaires et obligent les consommateurs à accepter des crédits voyages contraignants.

Attendu que dans le monde du voyage, les prix, les conditions ainsi que les mesures sanitaires seront grandement bouleversées pour les années à venir, et que plusieurs consommateurs n'auront plus la même capacité financière pour déboursier la différence pour utiliser le crédit voyage, et également n'auront peut-être simplement plus le gout ou la capacité de voyager.

Attendu que les compagnies aériennes et les agences bloquent et contestent également toute demande de rétro facturation qui est pourtant un recours légal dont peut se prévaloir le consommateur québécois pour être remboursé pour le service non rendu.

Attendu que les compagnies aériennes et agences de voyage sont des entreprises privées qui ont les mêmes responsabilités légales que toutes autres entreprises œuvrant sur le territoire québécois.

Attendu qu'advenant une faillite de l'une ou l'autre de ces entreprises privées, l'argent des consommateurs et clients seraient perdus.

Attendu que les entreprises aériennes et agences abusent actuellement du fait que le ministère de la Justice du Québec ne se positionne pas de façon officielle, malgré que le comité se penche sur la question depuis la mi-mars, ce qui place les consommateurs dans une position de vulnérabilité face aux géants du transports aériens.

Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyée par Madame la conseillère Anne-Marie Lareau que la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles demande que le gouvernement se positionne de façon urgente et claire en exigeant des compagnies aérienne et voyagistes qu'il respectent la loi et remboursent les consommateurs qui souhaite être remboursé. Que le fonds d'indemnisation des clients d'agences de voyages (FICAV) qui a été constitué a même l'argent des voyageurs, ne soit pas utilisé pour absorber ou réduire les pertes des compagnies aériennes, qu'il demeure un fonds d'indemnisation et ne serve pas de plan de redressement financier pour l'industrie aérienne et que cette résolution soit transmise à la FQM, aux municipalités de la MRC

d'Antoine-Labelle et à la Députée provinciale, Mme Chantal Jeannotte et à la Députée fédérale
Mme Marie-Hélène Gaudreau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3381-20-0-9.2 MINISTÈRE DES FORETS, DE LA FAUNE ET DES PARCS- RESOLUTION D'ENGAGEMENT
DE TRAVAUX FINALISES**

Madame la conseillère Anne-Marie Lareau propose, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel que le conseil municipal de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles s'engage à terminer les travaux de terrassement et d'asphaltage pour le 30 juin 2020 à être exécutés dans le cadre du Programme Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative pour l'aménagement de la descente à bateaux municipale.

ADOPTÉE

3382-20-04-12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Cyr la levée de l'assemblée régulière du 10 mars 2020.

ADOPTÉE

**Luc Diotte
Maire**

**Gisèle Lépine Pilotte
Directrice générale**

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Luc Diotte